

**RECOMMANDATION SUPPLÉMENTAIRE DE L'ICCAT AMENDANT LA RECOMMANDATION 16-07 DE
L'ICCAT SUR LES LIMITES DE CAPTURE DE GERMON DU SUD POUR LA PÉRIODE 2017 – 2020**

NOTANT que les circonstances extraordinaires résultant de la pandémie de COVID-19 ont conduit à l'annulation de la 22^e réunion extraordinaire de la Commission ;

RECONNAISSANT que certaines décisions de la Commission sont nécessaires pour assurer la conservation et la gestion continues des stocks pour lesquels les mesures devaient expirer en 2020 ;

CONSIDÉRANT les difficultés techniques que pose l'adoption de nouvelles mesures par correspondance ou par des réunions en ligne de manière totalement transparente et inclusive ;

CONFIRMANT que la prolongation des mesures actuelles ne préjuge en rien des mesures ou des discussions futures ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture de germon du Sud pour la période 2017 – 2020* (Rec. 16-07) de 2016 sont prolongées jusqu'en 2021.